

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt, le dix février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni salle de la mairie de Bourmont, sous la Présidence de M. Jonathan HASELVANDER, Maire de la commune de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON.

Présents : Mmes KOMONS – MICHEL – MASSON - JEANMAIRE - AUBRY – SAUVAGEOT  
MM. HASELVANDER - MATHIEU - RUIZ - JEANDEMANGE – GAUVAIN - BINSFELD - POULAIN – ROSIER – GUILLERMO - JOLY – BADOINOT-WAGNER – BATONNET - GILLET - BERNARD

Absents excusés : Mme VALLY - MM. DEVAUX – DROUOT – LEMOULT -HAUTOY – JACQUEMIN – MAUGISSE  
M. BARRET donne pouvoir à M. GAUVAIN  
M. DAMONT donne pouvoir à M. JEANDEMANGE  
M. MICHEL donne pouvoir à Mme MICHEL  
M. RAGOT donne pouvoir à M. GUILLERMO

M. BATONNET Flavien a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 02 décembre 2019, lu par Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande au conseil de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- ouverture de crédits en section d'investissement.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour rajouter ce point à l'ordre du jour.

### **PLUI Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Le maire rappelle que le PLUI de la communauté de communes Meuse-Rognon est établi en accord avec le SCOT qui a été validé suite à l'enquête publique. Le Maire expose les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions qui concernent spécifiquement la commune et demande aux conseillers leurs observations.

Le conseil municipal, décide d'émettre un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet du PLUI qui la concernent directement avec les réserves suivantes :

- le conseil demande à ce que le projet de construction d'un particulier sur la parcelle E.141 qui avait été déposé avant l'arrêt du PLUI soit pris en compte dans le zonage ;

- le conseil demande, dans la mesure du possible, d'obtenir plus de parcelles constructibles.

Vote : pour 23, contre 1, abstention 1. (délibération n°2020-001)

### **CAFÉ DE LA GARE A BOURMONT CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET MISE EN LOCATION GÉRANCE**

Le maire précise que Mme Julie Hathier est susceptible de prendre la location gérance du Café de la Gare sous le nom d'une société. Aussi, nous devons reprendre la même délibération qu'au mois de décembre en stipulant cette modification.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour reprendre la délibération du 02 décembre 2019 en stipulant que le conseil décide de mettre en location gérance à Madame HATHIER Julie ou à toute société qu'elle pourrait constituer le fonds de commerce de café, débit de boissons à consommer sur place de quatrième catégorie, restaurant, vente à emporter, bimbelotterie, débit de tabac et billets de la Française des Jeux, connu sous le nom de « Bar Tabac de la Gare ». (délibération n°2020-002)

### **DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE BANDE DE VOIRIE A BOURMONT**

Le maire présente le projet de désaffectation d'une bande de voirie jouxtant les propriétés cadastrées AB.226 et AB.228, 8 rue du Faubourg du Vivier à Bourmont, pour ensuite la déclasser du domaine public communal en vue de la reclasser dans le domaine privé communal préalablement à sa cession, sachant que cette bande de voirie n'est plus affectée à un service public ou à l'usage direct du public.

Accord du conseil municipal pour approuver la désaffectation puis le déclassement du domaine public communal de la bande de voirie située en prolongement du 8 rue du Faubourg du Vivier à la commune déléguée de Bourmont, d'une contenance de 0a 05ca. Vote : pour 24, contre 0, abstention 1. (délibération n°2020-003)

**ASSAINISSEMENT  
BOURMONT  
TRANCHE 2  
AVENANT 1 AU  
LOT 1**

Le maire précise que la commune a demandé des travaux supplémentaires sur le lot 1 du marché « travaux d'assainissement et AEP sous domaine public à Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon – tranche 2 » ce qui explique la présentation d'un avenant par l'entreprise BOULANGER BTP de Châtenois (88) d'un montant de + 40 285,31 € HT, représentant une augmentation de 16,72% du marché « part commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon ».

Les travaux concernés sont les suivants :

- ✓ réfection des fouilles en GNT B sur 25 cm et enrobé sur 5 cm route départementale Faubourg de France et carrefour rue Albert Chaput
- ✓ prolongement du réseau d'assainissement rue du Stade
- ✓ busage de 2ml du fossé existant
- ✓ création d'un caniveau à grille et reprofilage voirie rue Louise Michel

Le conseil municipal accepte l'avenant proposé par l'entreprise BOULANGER BT, ce qui porte le montant du marché part commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon à 281 189,06 € HT et le montant du marché (groupement commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et syndicat du Nord Bassigny) à 472 492,84 € HT.

Le maire est autorisé à signer l'avenant 1 au lot 1 du marché ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier. Vote : pour 25, contre 0, abstention 0. (délibération n°2020-004)

**VOIRIE  
DÉNOMINATION ET  
NUMÉROTATION**

1. La commune a reçu une demande de l'Earl de Goncourt pour bénéficier d'une adresse accolée à sa parcelle cadastrée 225.ZD.73. Cette demande fait suite au développement de son exploitation sur la commune déléguée de Goncourt.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour attribuer à la parcelle 225 ZD 73 la dénomination et la numérotation suivante : 1, route de Chalvraines.

2. Suite à une demande reçue de Mme Marylène Gillot de Goncourt, accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour attribuer à sa parcelle d'habitation cadastrée 225 ZD 78 la dénomination et la numérotation suivante : 1 Chemin de la Bergère. (délibération n°2020-005)

**SUBVENTION  
COMPAGNIE  
PRÉFACE**

Le maire présente le projet artistique de la Compagnie Préface autour du spectacle « Le Jardin de Lulu » et rappelle le partenariat avec cette association qui dure depuis plus de 15 ans. Il est proposé de mettre en place des ateliers d'écriture : à l'Ehpad, à l'école de Bourmont et à la médiathèque de Goncourt sur le thème « jardin de mémoire, jardin de mes rêves », ainsi qu'un spectacle « Le jardin de Lulu » qui sera présenté sur la commune de Bourmont. En contre partie la compagnie sollicite une subvention de 2 515 euros. Accord du conseil municipal à l'unanimité pour attribuer cette subvention à la Compagnie Préface. (délibération n°2020-006)

**VENTE IMMEUBLE  
SIS 13 RUE DU  
FAUBOURG DU  
VIVIER A  
BOURMONT**

Le maire rappelle la mise en vente par la commune du bien situé 13 rue du Faubourg du Vivier à Bourmont. Après affichage effectué durant 2 mois à la porte de la mairie, une seule offre a été reçue et ouverte par la commission des bâtiments. Cette offre émane de M. Groot et de Mme Van Wieringen, néerlandais et répond aux critères d'attribution. Leur projet : réhabilitation de cette maison en maison de vacances ou en gîte.

Accord du conseil municipal pour vendre l'immeuble cadastré AB.218 sis 13 rue du Faubourg du Vivier à Bourmont pour 2 a 69 ca, moyennant le prix de 2 500 euros, avec l'obligation pour l'acquéreur de réaliser les travaux annoncés dans un délai de 2 ans à compter de la date d'acquisition. A défaut de respecter cette condition particulière, cet immeuble redeviendra propriété de la commune. Les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur. Tous pouvoirs sont donnés au maire pour signer l'acte authentique qui sera établi par Maître Jean BOISSIERE, notaire associé à Andelot-Blancheville. Vote : pour 24, contre 1, abstention 0. (délibération n°2020-007)

**BAUX DE CHASSE  
A NIJON**

Le maire informe le conseil que le changement de président et de caution au sein de la société de chasse de Nijon entraîne une modification du bail de chasse. Le conseil prend acte de la désignation de M. Kévin DRIE comme président de la société de Chasse de Nijon et de la désignation par le président de M. Thomas BRIOT en tant que caution.

Le Maire est autorisé à signer l'avenant 1 au bail de chasse comprenant les modifications précitées. Vote : pour 25, contre 0, abstention 0. (délibération n°2020-008)

**COMPTES DE  
GESTION 2019**

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les comptes de gestion 2019 du budget principal de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et des budgets annexes service Assainissement, Eau de Nijon, Eau et Assainissement de Goncourt et Lotissement de Goncourt, dressés par le Trésorier de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, en conformité avec la comptabilité administrative. (délibération n°2020-009)

**OUVERTURE DE  
CRÉDITS EN  
INVESTISSEMENT**

Le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente concernant les budgets suivants : budget principal, budget annexe Assainissement, budget annexe Eau de Nijon et budget annexe Eau Assainissement de Goncourt.

Le conseil municipal autorise les dépenses selon les montants et chapitres suivants :

**Budget principal**

<b>Prévisions BP 2019</b>	<b>Ouverture de crédits BP 2020</b>
Compte 165 : 3 460 €	Compte 165 : 865 €
Chapitre 20 : 44 700 €	Chapitre 20 : 51 175 €
Chapitre 204 : 80 600 €	Chapitre 204 : 20 150 €
Chapitre 21 : 1 358 895 €	Chapitre 21 : 299 723,75 €

**Budget annexe Assainissement**

<b>Prévisions BP 2019</b>	<b>Ouverture de crédits BP 2020</b>
Chapitre 21 : 499 956,79 €	Chapitre 21 : 124 989,19 €
Compte 458102 : 1 400,00 €	Compte 458102 : 350,00 €
Compte 45811 : 323 000,00 €	Chapitre 45811 : 80 750,00 €

**Budget annexe Eau de Nijon**

<b>Prévisions BP 2019</b>	<b>Ouverture de crédits BP 2020</b>
Chapitre 21 : 10 289,44 €	Chapitre 21 : 2 572,36 €

**Budget annexe Eau Assainissement Goncourt**

<b>Prévisions BP 2019</b>	<b>Ouverture de crédits BP 2020</b>
Chapitre 21 : 51 444,37 €	Chapitre 21 : 12 861,09 €

Le maire quitte la séance pour la présentation et le vote des différents comptes administratifs. (délibération n°2020-027)

**COMPTE  
ADMINISTRATIF  
2019  
budget principal**

Le compte administratif 2019 de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon présente un excédent d'exercice de 87 698,34 euros en fonctionnement et un déficit d'exercice de 285 791,50 euros en investissement.

En tenant compte des résultats reportés de 2018, le compte administratif 2019 de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon présente un excédent de clôture de 888 833,09 euros (+ 799 252,35 euros en fonctionnement et + 89 580,74 euros en investissement).

Compte administratif approuvé par le conseil municipal. Vote : pour 24, contre 0, abstention 1. (délibération n°2020-022)

**COMPTE  
ADMINISTRATIF 2019  
budget annexe  
Assainissement de  
Bourmont-entre-  
Meuse-et-Mouzon**

Le compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon présente un déficit d'exercice de 12 706,69 euros en fonctionnement et un déficit d'exercice de 24 682,40 euros en investissement.

En tenant compte des résultats reportés de 2018, le compte administratif 2019 du service

assainissement présente un excédent de clôture de 679 941,52 euros (+ 129 823,13 euros en fonctionnement et + 550 118,39 euros en investissement).

Compte administratif approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.  
(délibération n°2020-023)

**COMPTE  
ADMINISTRATIF  
2019  
budget annexe Eau de  
Nijon**

Le compte administratif 2019 du budget annexe Eau de Nijon présente un déficit d'exercice de 123,15 euros en fonctionnement et un excédent d'exercice de 1 300,77 euros en investissement.

En tenant compte des résultats reportés de 2018, le compte administratif 2019 du service Eau de Nijon présente un excédent de clôture de 18 992,06 euros (+ 14 597,52 euros en fonctionnement et + 4 394,54 euros en investissement).

Compte administratif approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.  
(délibération n°2020-024)

**COMPTE  
ADMINISTRATIF  
2019  
budget annexe Eau  
Assainissement de  
Goncourt**

Le compte administratif 2019 du budget annexe Eau Assainissement de Goncourt présente un déficit d'exercice de 13 267,60 euros en fonctionnement et un excédent d'exercice de 11 026,83 euros en investissement.

En tenant compte des résultats reportés de 2018, le compte administratif 2019 du service Eau Assainissement de Goncourt présente un déficit de clôture de 98 402,40 euros (- 109 530,26 euros en fonctionnement et + 11 127,86 euros en investissement).

Compte administratif approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.  
(délibération n°2020-025)

**COMPTE  
ADMINISTRATIF  
2019  
budget annexe  
Lotissement de  
Goncourt**

Le compte administratif 2019 du budget annexe Lotissement de Goncourt présente un résultat d'exercice de 0,00 euros en fonctionnement et un excédent d'exercice de 0,41 euros en investissement.

En tenant compte des résultats reportés de 2018, le compte administratif 2019 du service Lotissement de Goncourt présente un déficit de clôture de 73 448,83 euros (0,00 euros en fonctionnement et - 73 448,83 euros en investissement).

Compte administratif approuvé à l'unanimité par le conseil municipal. (délibération n°2020-026)

**AFFOUAGES  
BOURMONT  
VENTE DE TETES  
D'ARBRES  
STÈLE A NIJON**

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour mettre en vente chaque année les têtes d'arbres provenant des affouages de la forêt de Bourmont au prix de 4 euros le stère à destination des habitants de la commune déléguée de Bourmont. (délibération n°2020-016)

Le maire expose le projet d'érection d'une stèle en hommage aux Tirailleurs Sénégalais à la commune déléguée de Nijon. Coût des travaux 850 euros HT. Accord pour demander des subventions. (délibération n°2020-017)

**TRAVAUX  
CONNEXES  
AFAF/COMMUNE**

Le Maire expose au conseil municipal que la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon (au titre de l'aménagement foncier agricole et forestier de Bourmont) et l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier de Bourmont (AFAF) doivent réaliser des travaux connexes et souhaitent constituer un groupement de commandes pour la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et d'entreprises des travaux.

Après présentation par le maire, le conseil municipal valide le projet de convention relative à la constitution d'un groupement de commandes avec mandat pour la définition, la programmation et la réalisation des travaux connexes liés à l'aménagement foncier agricole et forestier en commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon (territoire de Bourmont).

Le Maire est autorisé à signer la convention ainsi que tout document y afférent. Vote : pour 24, contre 0, abstention 1. (délibération n°2020-019)

**EGLISE NOTRE-  
DAME**

Le maire indique que suite aux travaux de mise aux normes réalisés sur le coffret de sécurité électrique des cloches de l'église Notre-Dame à Bourmont, il a été constaté que la centrale de commande de l'horloge commandant les cloches ne fonctionnait plus. Devis de la société Bodet pour 2 485 euros HT. Accord du conseil, à l'unanimité, pour demander des subventions.

**PARC DES  
ROCHES**

4 entreprises ont été sollicitées pour des travaux d'abattage aux Parc des Roches de Bourmont. Une entreprise a répondu : devis de la Sarl GUERIN-ISSE de Froncles pour 9 200 euros HT. Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour demander des subventions sur la base de ce devis. (délibération n°2020-020)

**CHEMIN DES  
BURES A NIJON**

Présentation de deux devis pour des travaux visant à adoucir la butte du chemin dit des Bures à Nijon. A prestations équivalentes, le devis de l'entreprise MATHIEU TP de Outremécourt est retenu pour demander des subventions, soit 15 415,00 euros HT. Accord du conseil municipal à l'unanimité. Voir si un projet d'éclairage public peut être envisagé. (délibération n°2020-021)

**RECENSEMENT**

Lettre de l'INSEE informant des populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour la commune nouvelle de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon :  
population municipale : 803 habitants, population comptée à part : 30 habitants  
population totale : 833 habitants

**QUESTIONS  
DIVERSES**

M. Wagner rapporte qu'il a reçu une demande pour que soit étudiée la possibilité de mettre des détecteurs de mouvements sur l'éclairage public rue des Chanoines.

Il précise qu'il a également reçu une demande des collégiens pour l'installation d'un abri bus vers le monument.

M. Ruiz indique que la commune déléguée de Goncourt a reçu une facture d'un montant très élevé par rapport à l'an passé au titre de la redevance d'association foncière et compte la contester.

La séance est levée à 22 heures 40.